

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT**

Le Recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles R. 212-10-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en oeuvre ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 portant création de la mention **Développement de projets, territoires et réseaux** du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 12 juin 2026 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Développement de projets, territoires et réseaux est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	BANGALI DAOUDA	Fatimé
Monsieur	BERTON	Paul
Monsieur	BOISSON	Baptiste
Monsieur	BURBAUD	Hugo
Monsieur	DAVID	Corentin
Madame	DELPIERRE	Christelle
Monsieur	DOLE	Serge
Madame	DUHALDE	Elodie
Madame	FORGERON	Cassandra
Madame	GAUDILLÈRE	Camille
Madame	GRELOT	Sarah
Madame	LARGEAU	Meggy
Madame	LAYUS	Romane
Monsieur	LAZZAROTTO	Anthony
Madame	MAZINGUE	Agathe
Madame	MINVIELLE	Caroline
Madame	NIBEAUDEAU	Claire
Madame	NICOLE	Suzane
Monsieur	PILLOT	Levan

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Madame REDAUD	Jeanne
Madame TOMAS	Annelise
Monsieur TOUHAMI	Mohamed
Madame TURCOT	Marion

Article 2. - Le délégué régional académique Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruges, le 12/06/2026

Pour le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités et par délégation,
Le Chef de pôle formation-certification-emploi


Sébastien DARTAI